

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi vingt-sept septembre deux mil vingt et un à dix-neuf heures, salle de la mairie de Sancergues, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHARACHE, Maire.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Jean-Marie MUSOLESI, Dominique MALLERON, Isabelle RICHARD, Raphaëlle BAGNOLATI, Jean-Pierre PERNEL, Thierry CARLIER, Samuel LECAS, Pascal BOYELDIEU, Patrick TUFFIER, Robert LEPOIX

Absente excusée : Caroline GANIER donne pouvoir à Bruno CHAPELIER

Absent : Aurélien BORDINAT

Mme Raphaëlle BAGNOLATI est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour, les points suivants:

- ✓ Devis ONF : travaux sylvicoles en investissement
- ✓ Motion FNCOFOR
- ✓ Devis SDE 18 : rénovation de l'éclairage public suite à une panne rue Pauline Lapautre (armoire AG vétuste et dangereuse)

VISITE DU BOIS D'AUGY AVEC L'ONF

En préalable au conseil municipal du 27 septembre, une rencontre entre Monsieur Julien Dondon de l'Office Nationale des Forêts et les membres du conseil municipal a été organisée dans les bois d'Augy. Cette rencontre a permis au conseil municipal de mieux comprendre les enjeux de la gestion des bois communaux, et notamment des contraintes liées au climat et au sol. La visite s'est achevée par les parcelles où des arbres dangereux, notamment en bord de route, seront exploités rapidement.

ONF : PROGRAMME D' ACTIONS 2021 : TRAVAUX SYLVICOLES EN INVESTISSEMENT (TRRE)

Monsieur le Maire donne lecture du devis reçu de l'Office National des Forêts concernant les travaux sylvicoles en investissement pour l'année 2021 :

- Travaux préalables à la régénération : broyage en plein de végétation herbacée, semi-ligneuse ou ligneuse de faible diamètre (109.U) = 1.470,60€ HT
- Honoraires d'ATDO-MOE : assistance technique d'ordre = 500€ HT

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'accepter ce devis qui s'élève à 1.970,60€ HT pour ces travaux d'investissement (forêt communale Augy) sur une longueur de 1,71km.

MOTION FNCOFOR

Monsieur le Maire donne lecture de la motion prise à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration de la Fédération Nationales des Communes Forestières (FNCOFOR) en juin 2021 qui s'oppose à l'augmentation de 40 à 50% des frais de garderie tout en diminuant le nombre de personnels de terrain (500 personnels en 5 ans).

Il est demandé à chaque commune forestière (adhérente ou non à la fédération) de délibérer sur l'adoption de cette motion.

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'adopter cette motion.

SDE 18 RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A UNE PANNE : RUE PAULINE LAPAUTRE (ARMOIRE AG VETUSTE ET DANGEREUSE)

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux d'aménagement de l'éclairage public, proposé par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'engager ses travaux rue Pauline Lapautre (armoire AG vétuste et dangereuse) dont le coût global est évalué à 3.454,18€ HT. Le financement se fera à 50% par le SDE 18 et 50% par la commune, soit une participation communale s'élevant à 1.727,09€ HT.

SDE 18 RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A UNE PANNE : AVENUE DE LA LIBERATION (ARMOIRE AD DANGEREUSE)

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux d'aménagement de l'éclairage public, proposé par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'engager ses travaux avenue de la Libération (armoire AD dangereuse) dont le coût global est évalué à 2.974,27€ HT. Le financement se fera à 50% par le SDE 18 et 50% par la commune, soit une participation communale s'élevant à 1.487,14€ HT.

SDE 18 RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A UNE PANNE : ROUTE DE CHARENTONNAY (AB 0029)

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux d'aménagement de l'éclairage public, proposé par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'engager ses travaux route de Charentonnay (AB 0029) dont le coût global est évalué à 875,54€ HT. Le financement se fera à 50% par le SDE 18 et 50% par la commune, soit une participation communale s'élevant à 437,77€ HT.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES 2020/2021

Monsieur le Maire rappelle la circulaire du 26 août 1989 concernant l'application de l'article 23 de la loi n°83-6883 du 22 juillet 1983 à compter de septembre 1989.

Il donne le détail des frais de fonctionnement pour l'année 2020/2021.

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal demande à ce que les communes concernées participent à hauteur de la somme de 909,66€ par élève de leur commune aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2020/2021.

Voir détail annexé au présent compte-rendu (**annexe 1**).

ONF : COUPES 2022

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de Monsieur Julien DONDON de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé aux votes, à l'unanimité des présents :

- 1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-après
- 2 – Demande à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- 3 – Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Nature de la coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Coupe réglée (oui/non)	Décision du propriétaire	Mode de commercialisation			
						Vente sur pied	Bois façonnés		Délivrance pour l'affouage (houppiers et bois de qualité chauffage)
							Appel d'offres	Gré à gré - contrats	
11	EMC	35	3.71	NON	Inscription			X	

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Nature de la coupe : AMEL amélioration, AS sanitaire, EM emprise, EMC emprise de cloisonnement, IRR irrégulière, REG régénération, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase, RCV relevé de couvert

Décision du propriétaire : Inscription/Report/Suppression

Mode de délivrance des bois d'affouages

Les bois d'affouage, houppiers, taillis et arbres de qualité chauffage, seront délivrés sur pied.

Le conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : Mrs Thierry CARLIER, Jean-Pierre PERNEL, Patrick TUFFIER.

Conformément aux articles L 241-15 et L 241-16 du Code Forestier, le conseil municipal fixe :

- le mode de partage par habitant de Sancergues
- le délai d'abattage au 1^{er} avril 2022
- le délai de vidange au 30 septembre 2022.

Le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Monsieur le maire ou son représentant assistera aux martelages de la parcelle n°11.

COMPLEXE SCOLAIRE

Monsieur le maire fait un point sur l'état d'avancement du projet du complexe scolaire : les appels d'offres pour tous les lots ont été lancés le 20 juillet 2021. Ils ont tous reçus une ou plusieurs propositions. Les négociations sont en cours entre Sem Territoria et les entreprises.

QUESTIONS DIVERSES

- Mise en conformité RH (Ressources Humaines): suite à la mise en place des Lignes Directrices de Gestion et afin d'être en conformité, M. Dominique MALLERON informe le conseil municipal sur les prochaines mesures à mettre en place pour 2022 : journée de solidarité, compte épargne temps et cycle annualisé. Les délibérations seront prises au prochain conseil municipal après avis du comité technique du Centre de Gestion du Cher.
- Programme « Participation Citoyenne » : la réunion publique d'information sur ce dispositif demandée par le conseil municipal lors de sa dernière séance avec les représentants de la gendarmerie nationale aura lieu le vendredi 12 novembre à 18h à la salle des fêtes.
- Arbre de Noël 2021 : en raison du contexte sanitaire actuel, le traditionnel arbre de Noël avec son spectacle n'aura pas lieu, mais les enfants de la commune (jusqu'à 10 ans) seront tout de même gâtés. Toutefois le mode de distribution des jouets sera étudié afin qu'il soit un peu plus attrayant que l'année dernière.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45.

Prochaine séance du conseil municipal le lundi 15 novembre 2021 à 19h.